



CHALLENGE DES PAYS D'AUVERGNE

Seniors Dames D1 & D2

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.

Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Interdiction de fumer : L'interdiction de fumer, comme prévue dans le Vademecum fédéral, est étendue à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Jeunes, Adultes, Mid Amateurs, Seniors et Vétérans) et de ses Comités Départementaux et Territoriaux.

NOTE : A l'issue de cette nouvelle saison 2021, en D1, l'équipe qui terminera à la dernière place du challenge descendra en 2^{ème} Division. L'équipe qui terminera 1^{ère} en D2 montera en D1.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain.

POUR LES EQUIPIERES : Être amateurs licenciées **FF Golf** et membres de l'association sportive du club représenté.

LIMITATION D'INDEX D1 : Joueuses dont l'index est inférieur ou égal à 26

LIMITATION D'INDEX D2 : Joueuses dont l'index est compris entre 15 et 32

Rappel : Une Dame est Senior au lendemain de la date anniversaire de ses 50 ans

ENGAGEMENTS

Du fait des montées et descentes à partir de la fin de saison 2021, seuls les clubs qui en 2020 avaient une équipe engagée en D1 pourront reconduire l'engagement de leur équipe en D1.

Si un club souhaite ne pas reconduire son équipe, la commission sportive statuera sur l'engagement d'une ou 2^{ème} équipe aux clubs qui en feraient la demande

L'inscription d'une équipe constituée de 4 joueuses est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA. Elle doit être envoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

INSCRIPTION DES JOUEUSES

L'inscription des joueuses doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve.

DROIT DE JEU

Les joueuses devront s'acquitter d'un droit de jeu de **27€**.

C'est la capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition.
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'un ou plusieurs joueurs, daniel.combaret@wanadoo.fr et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueuses (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipiers inscrits). Prévenir le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve du nombre de joueuses ne participant pas au repas. A défaut, le restaurant pourra facturer les repas non pris au club.

FORMULE DE JEU

Dames D1 & D2 : STROKE-FORD Par +4 / BRUT / 18 Trous / 4 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

CLASSEMENT

Classement du jour : Somme des 3 meilleurs scores Brut

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipière manquante d'une même équipe afin qu'elle participe au classement du jour.

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour.*

Classement général : on attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe, plus des points seront attribués en fonction du nombre de joueuses composant l'équipe

Classement individuel D1 : A chaque tour on établira un classement individuel par ordre décroissant, 10 Pts à la 1^{ère}, 9 Pts à la seconde et ainsi de suite jusqu'à 0. A l'issue des 5 tours, la somme des points obtenus par les joueuses déterminera un vainqueur de la catégorie seniors dames D1 (Voir annexe pour détails)

Classement individuel D2 : A chaque tour on établira un classement individuel par ordre décroissant, 10 Pts à la 1^{ère}, 9 Pts à la seconde et ainsi de suite jusqu'à 0. A l'issue des 5 tours, la somme des points obtenus par les joueuses déterminera un vainqueur de la catégorie seniors dames D2 (Voir annexe pour détails)

COMITE DE L'EPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA

PRIX ET RECOMPENSES

Un trophée récompensera l'équipe en D1 classée 1^{ère} à l'issue des 5 tours

Un trophée récompensera l'équipe en D2 classée 1^{ère} à l'issue des 5 tours

Un trophée récompensera la joueuse de D1 classée 1^{ère} au classement individuel

Un trophée récompensera la joueuse de D2 classée 1^{ère} au classement individuel

CLUBS ENGAGES

Equipes D1 : Vichy – Montpensier – Riom – Haute Auvergne

Equipes D2 :

DATES ET LIEUX

Jeudi 15 Avril	Jeudi 27 Mai	Jeudi 17 Juin	Jeudi 09 Sept	Jeudi 21 Octobre
Ste Agathe	Vichy	Haute Auvergne	Val de Cher	Montpensier

GRILLE DES POINTS

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 8 ^{ème}		Points attribués pour chaque joueur composant l'équipe	Points Individuels	
1 ^{er}	100		5Pts x Nb Joueurs	1 ^{er}
2 ^{ème}	80	2 ^{ème}		9
3 ^{ème}	60	3 ^{ème}		8
4 ^{ème}	50	4 ^{ème}		7
5 ^{ème}	40	5 ^{ème}		6
6 ^{ème}	30	6 ^{ème}		5
7 ^{ème}	20	7 ^{ème}		4
8 ^{ème}	10	8 ^{ème}		3
9 ^{ème}	0	9 ^{ème}		2
10 ^{ème}	0	10 ^{ème}		1
11 ^{ème}	0			

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur le meilleur cumul du nombre de coups de la dernière journée.

En individuel D1 & D2: A l'issue des 5 tours, le classement s'effectuera en comptabilisant les points sur 4 tours. Si une ou plusieurs joueuses ont fait les 5 tours, on comptabilisera les meilleurs scores.

Si une seule joueuse a participé à 4 épreuves, le classement s'établira avec la même règle mais sur 3 tours et ainsi de suite. En cas d'égalité le nombre tours joués par les joueuses concernées, puis la meilleure carte sur les tours joués.